

FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE DECENNALE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION (EN APLICATION DES LOIS N° 9 ET 10 DU 31 JANVIER 1994)

1. MAITRE D'OUVRAGE PROPOSANT ET FUTUR :

-Nom ou raison sociale:	
-Adresse précise :	
-Téléphone :	Fax:
2. AGISSANT EN QUALITE DE:	
3. OPERATION DE CONSTRUCTION	OBJET DE LA PROPOSITION
-Désignation de l'opération de construction:	
-Adresse précise:	
-Destination :	
-Habitation: Immeubles semi-collectifs:	 Nombre de bâtiments Nombre de logements Nombre de garages Nombre de celliers
Maisons individuelles:	Nombre de maison isoléesNombre de maisons groupées
-Autres constructions non destinées à l'habita	at - Bâtiments industriels - Autre- Préciser
4. ASSURANCE "TOUS RISQUES CHA	ANTIER":
-L'un des intervenants a-t-il souscrit un contr	rat
• "Tous Risques Chantier"	OUI NON
Dans l'affirmative indiquer:	

- Le souscripteur
 L'entreprise d'assurance Le N° du contrat
- La garantie est accordée jusqu'à
=
La réception
L'expiration du délai de garantie du parfait achèvement
5. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX
5-1 -Montant prévu des dépenses des travaux (toutes taxes comprises)
y compris le coût de la viabilité intérieure et à l'exception des honoraires
des autres intervenants mentionnées au 5-2.
5-2 -Montant prévu des honoraires (toutes taxes comprises) des autres
intervenants: architecte, ingénieur conseil, bureau de contrôle
agréé, bureau d'études et toutes autres personnes liées au
Maître de l'Ouvrage pour un contrat de louage d'ouvrage ou de service.
5-3 a) Coût prévisionnel total des travaux toutes taxes
comprises (5-1 + 5-2) b) en cas de marché comprenant à la fois:
b) en eas de marche complenant à la fois.
5-3-1 Immeubles collectifs d'habitation
5-3-2 Maisons individuelles isolées ou groupées
5-3-3 Autres constructions, non destinées à l'habitat
o o o ridures constructions, non destinces d'riderat
Ventiler le montant indiqué au 5-3 a) entre ces trois catégories:
5-3-1:
5-3-2:
5-3-3:
6. CONTÔLE TECHNIQUE
(Joindre obligatoirement la convention de contrôle technique dûment signée par les deux parties)
-Nom ou raison sociale du contrôleur technique agrée:
-Adresse : —Tél :
-Auresse . — Ter .
-Montant des honoraires (T.T.C) :

7. AUTRES INTERVENANTS PARTICIPANT A L'OPERATION DE CONSTRUCTION:

7-1 Architecte ou groupement d'architectes:

Nom(s) et Prénom	Adresse(s)	Honoraires (T.T.C)	Téléphone

7-2 Bureau d'études et Pilotage :

- Nom et prénom ou raison sociale:
- Adresse : Tél :
- Montant des honoraires (T.T.C) :

7-3 Ingénieur conseil:

- Nom et prénom ou raison sociale :
- -Adresse:
- Montant des honoraires (T.T.C) :

Direction des travaux et surveillance de l'exécution:

Nom et Prénom ou raison sociale	Parie de l'ouvrage	Adresse(s)	Honoraires (T.T.C)	Téléphone

Les entrepreneurs et leurs sous- traitants:

Nature de l'intervention	Nom et Prénom ou raison Sociale	Qualité- Titulaire d'un contrat- sous- traitant	Adresse(s)	Montant des travaux (T.T.C)
 Entreprise des fondations Entreprise de gros-œuvre Entreprise d'électricité Entreprise de plomberie sanitaire Entreprise de climatisation Entreprise de peinture Entreprise de décoration intérieure Entreprise d'aménagement extérieur Entreprise de VRD Entreprise d'installations téléphoniques Autre: Entreprise d'étanchéité Entreprise de menuiserie Entreprise de fer forgé Entreprise de volets roulants 	Voir fiche de renseignements			

8. DATES PREVUES:

- 8-1 De la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier:
- 8-2 Du commencement des travaux:
- 8-3 De l'achèvement des travaux:

9. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES:

9-1 Bâtiment(s) suivant repérage du plan de masse: 9-2 Dimensions moyennes en plan:		
* Largeur moyenne:		
* Longueur moyenne:		
9-3 Nombre de sous-sols		
9-4 Nombre d'étages en plus du rez-de-chaussée		

10. RAPPPORT ET PLAN A FOURNIR:

- 10-1 Plan de masse (échelle 1/200 ou 1/100)
- 10-2 Les vues en plan (échelle 1/50 ou 1/100)
- 10-3 Les coupes et les façades
- 10-3 Devis descriptif de tous corps d'Etat
- 10-5 Liste des matériaux servant à la construction.
- 10-6 Lever topographique au 1/500 pour les constructions au voisinage de talus.
- 10-7 Rapport géotechnique ayant servi au choix des types de fondations
- 10-8 Rapport de définition de risque (D0)
- 10-9 Rapport établi par le contrôleur technique dans l'un des cas suivants:
 - La pente du terrain >30%
 - La nappe phréatique baignant les volumes enterrés
 - La fondation est conçue pour une profondeur > 3m

Rapport D1

- La longueur du radier > 3m
- La présence de stockage, surcharges à forte densité
- L'existence d'une couche compressible sous l'assise et/ou voisinage des ouvrages
- Les remblais ne servant pas de fondation aux ouvrages garantis Rapport D2
- Les procédés non traditionnels intéressant les gros ouvrages
- Les travaux neufs sur existants

Rapport D4

11. AUTRES RENSEIGNEMENT UTILES SUSCEPTIBLES DE CONTRIBUER A UNE MEILLEURES APPRECIATION DU RISQUE :

11-1 Périls naturels :

Les renseignements relatifs aux périls naturels que le souscripteur doit mentionner ciaprès, doivent être justifiés par des attestations délivrées par des organismes habilités.

11-1-1 Inondations:

Pluviométrie annuelle :	Pluviométrie à 250mm par année	
Pluviométrie à 250 et 500	mm par année	
Pluviométrie à 500 mm pa	ar année	

EXPOSITION DE SITE:

В	С
Probabilité d'inondations par crues de rivières, eau de lac ou de la mer.	Probabilité d'inondations par eau de ruissellement (topographie, infiltration)
Niveau de site supérieur à celui des crues possibles	Site surélevé, eau évacuée naturellement vers des écoulements naturels
Possibilité d'inondation très	
faible	Zone rurale plate où ondulée, végétation dense : zone urbaine avec système d'évacuation des eaux satisfaisant
Possibilité d'inondation très	
considérable	Zone rurale à faible pente d'écoulement avec peu ou pas de végétation. Site dans une zone basse où aux pieds de collines : zone urbaine, dont le réseau d'évacuation des eaux pluviales est déficient ou insuffisamment dimensionné
Construction dans la mer,	
dans un lac ou dans un lit de rivières constructions exposées en cas de crues ou alluvions	Zone à très faible pente d'écoulement où l'eau de pluie s'accumule facilement, site situé dans une dépression, Sebkha, lac.
	Probabilité d'inondations par crues de rivières, eau de lac ou de la mer. Niveau de site supérieur à celui des crues possibles Possibilité d'inondation très faible Possibilité d'inondation très considérable Construction dans la mer, dans un lac ou dans un lit de rivières constructions

11-1-2 Tempête:

- Zone des vents :

Vitesse du vent

- ➤ Sites relativement peu exposés aux tempêtes. C'est- à -dire sites où la vitesse du vent ne dépasse pas 102Km/h (10 à l'échelle Beaufort).
- ➤ Sites exposés aux tempêtes, c'est-à-dire sites où la vitesse du vent peut atteindre de 103 à 117Km/h (10-11.Beaufort).
- Sites très exposés aux tempêtes : c'est-à-dire sites où la vitesse du vent dépasse 117Km/h
 12 Beaufort).

VULNERABILITE DE LA CONSTRUCTION:

11-2 Expérience de l'entrepreneur: Longue expérience

NATURE DE LA CONSTRUCTION

- Constructions lourdes, rigides, massives par exemple ouvrages en béton ou charpente métallique lourde, contreventée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, planchers en béton ou en brique.
- Structures lourdes et rigides en charpente métallique ou en béton armé.
- Construction légères telles que :

souscrire cette assurance.

FAIT ALE

- Entrepôts, hangars, halles en charpente métallique avec toit et bardage légers, en tôle nervurée ou autres matériaux similaires.
- Maisons d'habitations, baraquements en construction préfabriquée légère ou en bois
- Citernes en acier, toutes structures légères en charpente métallique avec toit et bardages en tôle nervurée ou similaires.

11-2-1 Nombre de projets réalisés 11-2-2 Sinistres enregistrés:
Nombre de sinistres
Montant des dommages
ANTECEDANT DU RISQUE
Le souscripteur soussigné certifie que les réponses faites au présent formulaire de
déclaration de Risque sont exactes et qu'il a répondu loyalement et avec précision aux
questions posées et s'engage à déclarer les circonstances nouvelles intervenues en cours de
contrat et rendant inexactes les déclarations figurant au présent formulaire
En conséquence, le présent formulaire doit en cas d'acceptation, être considéré comme base
d'établissement du contrat. (ART 7 – Alinéa 2 du Code des Assurances)

La signature du présent questionnaire n'engage ni le proposant ni le souscripteur à

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR